



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13mars 2025

DELIBERATION 07 ONF - Forêt communale Saint-Pé-de-Bigorre – Programme d'actions 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **3 mars 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Absents : 4

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, Mme BERGE, Mme ESTRADE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL,

Absents : M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. LORIOT DE ROUVRAY, M. SIRE,

Pouvoirs donnés : Mme CAZENAVE donne procuration à M. FRANCIN
M. LORIOT DE ROUVRAY donne procuration à M. DEMASLES
M. SIRE donne procuration à Mme BERGE

Secrétaire de séance : Mme ESTRADE

DELIBERATION 07 ONF - Forêt communale Saint-Pé-de-Bigorre – Programme d'actions 2025

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'Office National des Forêts de programme de travaux en forêt communale Saint-Pé-de-Bigorre susceptibles d'être réalisés en 2025.

Descriptif des travaux & localisation	Quantité	Unité	Montant en € (HT)
Travaux préalables à la régénération : préparation manuelle localisée sous les semenciers. Localisation : 1.a Extraction de houx afin de permettre les semis chêne et hêtre	0.5	Ha	2 826.70 €
Opérations sur limites parcellaires : Entretien périmètre : peinture des liserés, placards, bornes et leur repères Base : 3 couches guidons et placards Localisation : parcelle 6 Entretien du périmètre de la forêt communale	0.98	Km	1 798.07
TOTAL			4 624.48 €

Soit un total TTC de 5 087.26 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désapprouve le programme ci-dessus, dont les crédits ne seront pas inscrits au budget 2025.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance
C. ESTRADE

Le 14 mars 2025
Le Maire,
JC. BEAUQUESTE

